

ville-poissy.fr



POISSY

Hôtel de ville de Poissy | Place de la République  
BP 63081 - 78300 Poissy cedex | Tél. : 01 39 22 56 40

1/8

## DOSSIER DE MARIAGE

### Dossier suivi par

Service des Affaires Générales - Etat civil

Tél. 01 39 22 55 26

**LA PRÉSENCE DES DEUX FUTURS ÉPOUX EST OBLIGATOIRE À CETTE OCCASION** (sur rendez-vous uniquement)

Mariage célébré le

à Heure

**ENTRE**

M

et M

Officier de l'État Civil célébrant



	FUTUR(E) ÉPOUX(SE)	FUTUR(E) ÉPOUX(SE)
<p><b>Dossier renseigné</b> (attestation sur l'honneur mise à jour de l'acte de naissance, renseignements relatifs aux futurs époux, liste des témoins, autres renseignements)</p> <hr/> <p><b>Pièce d'identité</b> (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, carte de résident) original et copie</p> <hr/> <p>Copie de la pièce d'identité de <b>chaque témoin</b></p> <hr/> <p><b>Justificatif de domicile datant de moins de trois mois</b> (Titre de propriété, relevé de charges de copropriété, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer récente non manuscrite, quittance ou facture gaz, électricité, téléphone sauf téléphone mobile, assurance logement, attestation de droits à la sécurité sociale)</p> <hr/> <p><b>Acte de naissance</b> datant de moins de 3 mois*</p> <hr/> <p><b>Si vous êtes de nationalité étrangère :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Acte de naissance</li> <li>&gt; Certificat de coutume</li> <li>&gt; Certificat de célibat ou certificat de capacité à mariage (originaux émanant du Consulat étranger en France et traductions datant de moins de 6 mois*)</li> </ul> <p>*au dépôt du dossier de mariage</p>		

### INFORMATIONS DIVERSES

- Les attestations sur l'honneur d'hébergement avec le justificatif de domicile de l'hébergeant ne sont pas acceptés.
- Si vous êtes divorcé(e) : la mention de divorce doit apparaître sur l'acte de naissance.
- Si vous êtes veuf ou veuve : vous devez joindre au dossier l'acte de décès du précédent conjoint.
- Si vous avez des enfants communs nés avant le mariage : ces enfants doivent être signalés avant le mariage. Ils doivent avoir été reconnus par les deux parents, le livret de famille précédent est à remettre à l'officier d'état civil.
- Quête des mariages : Une quête sera énoncée le jour de votre célébration pour permettre à ceux qui le souhaitent faire un don, selon ses moyens, en faveur des œuvres sociales de la commune.
- Réunion mariage civil : Karl OLIVE, Maire de Poissy, en partenariat avec l'association Cap mariage, la Chambre des Notaires des Yvelines et en présence d'Elus de Poissy a le plaisir de vous convier à une rencontre d'information et de préparation pour votre mariage civil. L'invitation vous sera ultérieurement envoyée par courrier.



Mise à jour de l'acte de naissance

**Je soussigné, Monsieur**

Atteste que j'aviserai le service état civil de la ville de Poissy, de la mise à jour de ma copie intégrale d'acte de naissance si avant la célébration du mariage, mon état civil était modifié.

Dans ce cas, je rapporterai une nouvelle copie à l'officier de l'état civil délégué chargé de notre dossier de mariage.

Signature :



**Je soussigné, Madame**

Atteste que j'aviserai le service état civil de la ville de Poissy, de la mise à jour de ma copie intégrale d'acte de naissance si avant la célébration du mariage, mon état civil était modifié.

Dans ce cas, je rapporterai une nouvelle copie à l'officier de l'état civil délégué chargé de notre dossier de mariage.

Signature :



4/8

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR ÉPOUX(SE)

Nom

Prénoms

Date de Naissance

Lieu

Nationalité (au moment du mariage)

Profession

### Situation matrimoniale :

Célibataire

Divorcé(e) depuis le

Veuf(ve) depuis le

Domicilié(e) à

---

### **Père** (avec tous les prénoms)

Nom

Prénoms

Domicilié à

Profession

ou Décédé le

et de

### **Mère** (avec tous les prénoms)

Nom

Prénoms

Domiciliée à

Profession

ou Décédée le

---



Nom

Prénoms

Date de Naissance

Lieu

Nationalité (au moment du mariage)

Profession

### Situation matrimoniale :

Célibataire

Divorcé(e) depuis le

Veuf(ve) depuis le

Domicilié(e) à

---

### **Père** (avec tous les prénoms)

Nom

Prénoms

Domicilié à

Profession

ou Décédé le

et de

### **Mère** (avec tous les prénoms)

Nom

Prénoms

Domiciliée à

Profession

ou Décédée le

---



6/8

## LISTE DES TÉMOINS

Tous les témoins doivent être majeurs

### Témoin 1

Nom Prénoms

Profession Adresse

### Témoin 2

Nom Prénoms

Profession Adresse

### Témoin 3

Nom Prénoms

Profession Adresse

### Témoin 4

Nom Prénoms

Profession Adresse



Adresse du domicile après le mariage

Numéro de téléphone 1

Numéro de téléphone 2

Email

Existe-t-il un contrat de mariage ?

non

oui dans ce cas fournir une attestation du notaire.

Si oui il a été signé le

Chez Maître

Notaire à

Echange d'alliance

non oui

Mariage religieux

non oui Date et heure

Nombre d'invités le jour de la célébration (capacité de la salle des mariages 100 invités)



## AUTORISATION DE PUBLIER

Nous soussignés

certifions autoriser la Mairie de Poissy à publier dans la presse municipale (**Le Pisciacais**),  
**l'annonce de notre mariage** qui aura lieu le :

Poissy, le

Signature Monsieur :

Signature Madame :



Madame, Monsieur,

Certains jours de célébrations, un grand nombre de cérémonies programmées occasionne la venue d'un public important aux abords de l'hôtel de ville et rassemble plusieurs familles dans le hall et sur le balcon de la mairie.

Ma préoccupation et même mon devoir sont de garantir à chacun un droit égal à profiter de l'espace mis à sa disposition et d'une jouissance tranquille des lieux. Chaque mariage est pour toutes les personnes concernées, un grand moment de bonheur. L'émotion qui l'accompagne doit, dans les lieux publics et leurs abords immédiats, s'exprimer sans exubérance, dans le respect de toutes les sensibilités.

Pour que cette journée soit une réussite pour tous, je vous demande d'organiser votre venue en centre-ville et en mairie, ainsi que celle de vos invités en prenant les huit engagements suivant :

1. Prendre connaissance de l'arrêté municipal pris pour l'organisation des cérémonies à l'Hôtel de Ville, informer vos invités de son contenu et veiller à ce qu'il soit strictement appliqué.
2. Respecter l'horaire choisi pour votre célébration et arrivés impérativement un quart d'heure en avance afin de procéder aux dernières formalités.
3. Lors des déplacements du cortège, respecter le code de la route, et notamment ne pas rouler en occasionnant des bouchons ou à trop grande vitesse, ne pas s'asseoir sur les portières, porter un casque en deux roues, etc...
4. Respecter la réglementation du stationnement autour de la mairie. Il vous est vivement conseillé d'utiliser le parking souterrain de l'hôtel de ville ; **seule la voiture des mariés est autorisée à stationner sur le parvis de la mairie le temps de la célébration uniquement. Une fois la célébration terminée elle doit être retirée.**
5. Demander à vos invités de ne pas crier, courir, se bousculer, jouer d'un instrument ou diffuser de la musique, dans le hall, sur le balcon, et dans la salle des mariages. L'accompagnement par un orchestre est autorisé sur le parvis à la sortie des mariés, à condition que les mariages suivant puissent accéder au parvis.
6. A l'occasion de la cérémonie, ne pas déployer de drapeaux, banderoles, affiches ou panneaux d'information.
7. Lors de votre temps de présence en mairie et aux abords, intervenir auprès de vos invités pour obtenir, en cas de manifestation d'exubérance, le retour à une attitude calme et respectueuse.
8. Lors de la prise de photo et/ou de film dans la salle des mariages et dans le hall de la mairie, veiller à ce que la cérémonie ne soit pas perturbée.

Je vous remercie bien sincèrement de l'attention que vous porterez au respect de ces engagements et vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur.

Les futurs époux



Le maire

Karl Olive